

Avis de rétrocession

APPEL A CANDIDATURES POUR LA RETROCESSION DU DROIT AU BAIL COMMERCIAL DU LOCAL SIS 12 PETITE RUE SAINT CHRISTOPHE A MEAUX



Vu l'article R.214-12 du code de l'urbanisme qui dispose qu'avant toute décision de rétrocession du droit au bail commercial, le maire publie, par voie d'affichage en Mairie pendant une durée de quinze jours, un avis de rétrocession,

Vu le cahier des charges de rétrocession approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2018,

Consultation et retrait du cahier des charges :

Le cahier des charges relatif à la rétrocession du droit au bail commercial du local sis 12 petite rue Saint Christophe à Meaux peut être consulté ou retiré auprès de la Direction de l'Action Economique de la Ville de Meaux, située au sein de la Maison de l'Economie et de l'Emploi -12 boulevard Jean Rose à Meaux – jusqu'à la date de remise des offres, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00. Contact : Valérie DONJON au 01.60.32.32.10

Délai du dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidatures devront être envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception **jusqu'au 16 novembre 2018 à 16h** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Ville de Meaux
- Direction de l'Action Economique -
BP 227 - 77107 Meaux cedex

Description du droit au bail :

Le bail commercial s'exerce dans un local situé au 12 petite rue Saint Christophe, 77100 Meaux, d'une superficie de 75 m² érigé sur quatre niveaux.

Afin de respecter les clauses du bail commercial et l'article L.214-2 du Code de l'Urbanisme, seules seront prises en compte les candidatures qui certifieront que le local commercial dont il s'agit servira à l'exploitation de toute activité sauf restauration.

Prix de rétrocession :

Le prix de la rétrocession est fixé à 2 500 euros frais d'acte en sus.

Accord du bailleur :

Conformément à l'article R.214-12 du code de l'urbanisme, la rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.